

Mémoire

Consultation sur le rapport préliminaire en vue de
l'établissement du PGIRE

Préparé pour le MEIE – Secteur de l'Énergie

Par Transfert Environnement et Société

13 février 2026



TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

Transfert Environnement et Société (Ci-après Transfert) est une firme spécialisée en performance sociale et en acceptabilité sociale de projets majeurs. Notre mission est de bâtir des ponts entre les initiateurs de projets et les collectivités, par la prise en compte des attentes et préoccupations de l'ensemble de parties. Nous croyons que le dialogue véritable est LA condition préalable à un développement responsable, durable et acceptable.

Nous accompagnons des collectivités et des initiateurs afin de favoriser la cohabitation harmonieuse de projets au sein de leurs milieux d'accueil. Au cours des dernières années, plusieurs des projets sur lesquels nous avons collaborés s'inscrivaient dans la transition énergétique, que ce soient des projets miniers, des projets de production d'énergie, de transports en commun et électrifiés ou encore de mise en valeur des matières résiduelles.

En tant que citoyens et qu'entreprise fièrement québécoise, l'équipe de Transfert se sent interpellée par la transition énergétique. Par notre expertise pointue en acceptabilité sociale, nous avons la conviction que notre perspective sur l'avenir énergétique du Québec peut alimenter la réflexion du gouvernement et contribuer positivement au développement de notre société en la matière.

Le mémoire qui suit présente les propositions de Transfert en lien avec les orientations, objectifs et cibles qui devraient selon nous guider le gouvernement du Québec en termes d'acceptabilité sociale dans ses choix relatifs au secteur de l'énergie.



TABLE DES MATIÈRES

Transfert Environnement et Société	1
Sommaire exécutif.....	3
Tableau synthèse — Recommandations de Transfert pour le PGIRE	4
Contexte.....	5
L’acceptabilité sociale en bref	6
Définition.....	6
Populations et groupes à prendre en compte.....	6
Facteurs d’influence.....	6
Constats sur l’avenir énergétique.....	7
Favoriser et prendre en compte l’acceptabilité sociale	8
1. Pour le PGIRE	8
2. Pour l’efficacité et la sobriété énergétiques	12
3. Pour les projets de production d’énergie	14
Conclusion	17



SOMMAIRE EXÉCUTIF

Dans le cadre de la consultation publique sur le *Rapport préliminaire en vue de l'établissement du Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques* (PGIRE), Transfert Environnement et Société a souhaité contribuer à la réflexion gouvernementale en mettant de l'avant son expertise en acceptabilité sociale, un principe que le rapport préliminaire identifie à juste titre comme fondamental pour la transition énergétique du Québec.

Le PGIRE constitue un outil de gouvernance structurant qui orientera, pour les 25 prochaines années, les choix du Québec en matière d'offre et de demande énergétiques, d'efficacité et de sobriété énergétiques, de sécurité énergétique et de décarbonation de l'économie. Dans ce contexte, Transfert est d'avis que la réussite du PGIRE reposera non seulement sur la robustesse des choix technico-économiques, mais aussi sur la capacité du gouvernement à assurer leur compréhension, leur légitimité et leur acceptabilité sociale, tant à l'échelle nationale qu'à celle des territoires.

Le mémoire rappelle d'abord que l'acceptabilité sociale est un phénomène multifactoriel, évolutif et contextuel, influencé notamment par les valeurs et croyances, les connaissances et l'information disponible, les risques et impacts perçus, la confiance envers les institutions, les bénéfices et retombées, la qualité des processus participatifs ainsi que le contexte propre à chaque milieu. Ces facteurs s'appliquent à la fois aux orientations du PGIRE et aux pratiques et projets qui en découleront, ce qui appelle une approche transversale et structurée.

Sur cette base, Transfert formule plusieurs recommandations visant à opérationnaliser l'acceptabilité sociale au sein du PGIRE. Celles-ci portent notamment sur :

- la mise en place d'**occasions de participation publique à différentes étapes clés** du cycle du PGIRE, afin que la participation puisse réellement influencer les choix ;
- le déploiement de **mécanismes participatifs diversifiés et complémentaires**, adaptés à la diversité des publics et des réalités territoriales ;
- la diffusion proactive d'**information vulgarisée, neutre et transparente**, afin de soutenir la formation d'un jugement éclairé ;
- l'**institutionnalisation de mécanismes de rétroaction et de reddition de comptes** permettant de démontrer comment les contributions citoyennes sont prises en compte ;
- la **mesure périodique de l'acceptabilité sociale** du PGIRE au moyen d'enquêtes populationnelles représentatives, appuyées par un tableau de bord public ;
- l'intégration explicite de considérations d'**équité, d'abordabilité et de justice sociale**, notamment en matière d'efficacité et de sobriété énergétiques ;
- et l'**encadrement des pratiques liées au développement des projets énergétiques**, en misant sur la prévisibilité, la clarté de la gouvernance et le soutien aux communautés d'accueil.

Transfert souligne enfin que le PGIRE représente une occasion unique de renouveler les pratiques de participation et de gouvernance énergétique au Québec. En intégrant de manière systématique l'acceptabilité sociale à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du PGIRE, le gouvernement du Québec pourra renforcer la légitimité de la transition énergétique et en faire un véritable projet de société, compris, débattu et porté collectivement par la population.



TABLEAU SYNTHÈSE — RECOMMANDATIONS DE TRANSFERT POUR LE PGIRE

N° Recommandation	
PGIRE	
1	Offrir des occasions de participation publique à différentes étapes du cycle du PGIRE.
2	Déployer une combinaison de mécanismes participatifs complémentaires.
3	Diffuser de l'information vulgarisée, neutre et transparente.
4	Déployer des campagnes d'information adaptées aux différents publics.
5	Valider les contenus et moyens de diffusion via des comités citoyens consultatifs.
6	Mesurer l'acceptabilité sociale du PGIRE par des enquêtes populationnelles représentatives.
7	Réaliser ces enquêtes de façon périodique (temps 0 et tous les 5 ans).
8	S'inspirer de baromètres sectoriels pour développer un outil comparable dans le temps.
9	Produire des outils de vulgarisation standardisés sur la gouvernance de l'énergie.
10	Clarifier les contributions du secteur privé dans l'atteinte des objectifs énergétiques.
11	Institutionnaliser une boucle de rétroaction « Vous avez dit / Nous avons fait ».
12	Mettre en place un tableau de bord public de l'acceptabilité sociale.
13	Soutenir la capacité de participation des publics moins outillés.
14	Miser prioritairement sur les filières bénéficiant d'une acceptabilité sociale favorable.
15	Intégrer la chaîne d'approvisionnement (ressources primaires, minéraux critiques).
16	Intégrer une lecture des impacts cumulés et de la planification territoriale.
17	Recourir à des évaluations environnementales sectorielles ou régionales, lorsque pertinentes.
Efficacité et sobriété énergétiques	
18	Déployer une démarche participative pour recueillir les propositions citoyennes.
19	Combiner ateliers en présentiel et outils numériques adaptés aux territoires.
20	Valider les solutions auprès des citoyens avant leur mise en œuvre.
21	Reconduire la démarche participative à chaque révision du PGIRE.
22	Appuyer la modélisation par des sondages populationnels représentatifs.
23	Intégrer explicitement l'abordabilité et la justice sociale.
24	Soutenir des projets pilotes et démonstrateurs concrets et visibles.
Projets énergétiques	
25	Renforcer les lignes directrices en amont sur les relations communautaires.
26	Encadrer réglementairement la formation des comités de suivi.
27	Mettre en place un mécanisme formel de traitement des plaintes.
28	Outiller les communautés d'accueil en amont du développement énergétique.
29	Faciliter la participation des communautés au développement énergétique.
30	Encadrer les ententes et retombées par un socle minimal d'équité et de transparence.
31	Clarifier la séquence des occasions de participation publique et les instances responsables.
32	Outiller les municipalités et communautés autochtones pour le dialogue citoyen.
33	Offrir des alternatives aux référendums citoyens.



CONTEXTE

La démarche participative initiée par le gouvernement en mars 2025 lors du lancement de la tournée [Vision Énergie](#) prendra fin le **13 février prochain**, moment où la consultation publique sur le *Rapport préliminaire en vue de l'établissement du PGIRE* se terminera. En parallèle de la démarche, le gouvernement demande également l'avis de la Régie de l'Énergie sur le rapport et c'est auprès de la Régie que les experts en énergie pourront se prononcer sur le PGIRE.

Le PGIRE, dont le dépôt est prévu au 1^{er} avril 2026, doit établir l'outil de gouvernance guidant les choix du Québec en matière d'énergie pour les 25 prochaines années. Mis à jour à tous les 6 ans, il doit notamment présenter :

- **Un portrait de la situation énergétique actuelle;**
- **Proposer le meilleur bouquet énergétique pour répondre aux besoins futurs;**
- **Fixer des cibles en matière d'efficacité et sobriété énergétique;**
- **Assurer la cohérence entre le développement économique et les cibles climatiques;**

Le rapport préliminaire présente les assises légales du PGIRE ainsi que les étapes menant à son dépôt final, prévu pour avril 2026. Il aborde ensuite l'importance de l'énergie pour l'économie du Québec en termes de balance commerciale, de moteur économique, de compétitivité et de productivité.

Après un état de la situation énergétique du Québec en 2022, le document détaille les résultats de la modélisation et de la scénarisation technico-économique réalisée afin d'établir la vision stratégique du Québec devant mener à la carboneutralité en 2050. Il présente les différents chemins possibles pour le système énergétique québécois d'ici 25 ans, en termes d'offre et de demande énergétiques au moyen de scénarios. Il compare les combinaisons d'offre et de demande en termes d'investissements requis.

Le rapport préliminaire présente les principes directeurs ayant guidé l'exercice de modélisation et qui seront utilisés pour faire les choix finaux en termes d'orientations, à savoir :

- 1. Décarbonation de l'économie**
- 2. Sécurité et résilience énergétiques**
- 3. Efficacité et sobriété énergétiques**
- 4. Acceptabilité sociale**
- 5. Complémentarité des filières et innovation**

L'acceptabilité sociale occupera donc une place prépondérante dans les choix du Québec relatifs à l'énergie, non seulement pour les orientations contenues dans le PGIRE mais aussi pour leur mise en œuvre concrète sur le territoire et dans le quotidien des citoyens.

Qu'est-ce donc que l'acceptabilité sociale et comment peut-elle être prise en compte dans les orientations, objectifs et cibles du PGIRE ? Quels indicateurs pourraient être utilisés pour suivre l'acceptabilité sociale et permettre une reddition de compte à cet égard ? Dans les lignes qui suivent, Transfert propose des éléments de réponse basés sur son expertise en acceptabilité sociale et sa connaissance du secteur de l'énergie.



L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE EN BREF

DÉFINITION

L'acceptabilité sociale est l'agrégation de jugements individuels sur l'acceptation ou non d'un projet, d'une pratique ou d'une condition, par lesquels, les individus la comparent avec ses alternatives possibles pour en déterminer la désirabilité. Elle est véhiculée par des groupes politiquement significatifs évoluant au sein de la société et partageant un même jugement par rapport à ce projet/pratique/condition (Yelle, 2013).

POPULATIONS ET GROUPES À PRENDRE EN COMPTE

Cette définition reconnaît que la population n'est pas homogène, et que **A) certains groupes sont plus organisés et vocaux** que d'autres afin d'influencer les conditions de réalisation (ou non) d'un projet. De plus, il est également possible de **B) distinguer les populations ou groupes concernés en fonction de l'échelle d'un projet et du degré de proximité** des populations par rapport à ce dernier.

En tant que décideur public œuvrant au bien de la collectivité québécoise, le gouvernement ne peut se contenter d'écouter les groupes de pression les plus actifs, mais doit **s'assurer que tous les types de publics et segments de la population concernés par un projet soient pris en compte dans ses décisions, de manière équitable.**

Dans le cas du PGIRE, les décideurs publics doivent prendre en compte l'acceptabilité sociale (AS) de 1) ses **orientations, cibles et objectifs** à l'échelle de la population du Québec, et aussi 2) celle des **pratiques et projets qui en découleront**, à l'échelle des communautés qui les accueillent et les vivent.

FACTEURS D'INFLUENCE

L'acceptabilité sociale est influencée par de nombreux facteurs qu'il est possible de rassembler en 8 grandes catégories¹ et qui ont trait soit au projet, à la filière et son encadrement par les institutions, au milieu d'accueil, au promoteur, aux approches participatives et au processus décisionnel².

1. Les valeurs et les croyances,
2. Les connaissances et l'apport d'information,
3. Les risques perçus ou réels,
4. Les impacts sur le milieu de vie et l'environnement
5. La confiance envers le promoteur et les institutions de gouvernance,
6. Les bénéfices et répercussions pour les populations concernées,
7. La qualité du processus participatif et,
8. Le contexte particulier dans lequel s'insère un projet, qui peut être à la fois historique, économique, géographique, social, politique, temporel.

Ces facteurs peuvent également relever d'aspects liés aux trois dimensions du développement durable, soit l'environnement, la dimension sociale ou la dimension économique, ou peuvent être plutôt d'ordre technique ou général.

¹ Yelle 2013. Social perception of ecosystem management in Québec's black spruce forest : can large harvests emulating fire be acceptable to forest users, stakeholders and the uninformed public ?Thèse de doctorat, Université Laval.



CONSTATS SUR L'AVENIR ÉNERGÉTIQUE

Bien que les orientations précises du gouvernement sur l'avenir énergétique du Québec ne soient pas énoncées dans le rapport préliminaire du PGIRE, les résultats des modélisations effectuées à partir des différents scénarios d'offre et de demande laissent présager que :

- **Des efforts non négligeables devront être consentis en efficacité et sobriété énergétiques** – ces efforts demanderont des modifications majeures aux modes de vie actuels et leur acceptabilité sociale n'est pas connue.
- **Le recours aux énergies fossiles diminuera fortement** – l'impact que cela pourrait avoir sur l'abordabilité de l'énergie et la sécurité énergétique pourrait influencer l'acceptabilité sociale des solutions alternatives mises en œuvre.
- **La production énergétique devra augmenter de manière importante pour remplacer les énergies fossiles et répondre à la demande** – malgré une adhésion généralement bonne au concept des énergies renouvelables, la concrétisation de projets locaux sera en partie tributaire de leur acceptabilité sociale.
- **Des sources d'énergie sobres en carbone devront compléter la production d'hydroélectricité** – plusieurs d'entre elles sont des filières émergentes peu connues de la population québécoise et leur nouveauté relative pourrait nuire à leur acceptation par la population.
- **Les énergies renouvelables intermittentes (solaire et éolienne) viendront diversifier le bouquet énergétique du Québec, aux côtés des bioénergies, de l'hydrogène, du gaz naturel renouvelable, et peut-être du nucléaire** – chaque filière présente des avantages et des inconvénients qui devront être vulgarisés de manière que les communautés d'accueil et la population générale puissent se forger une opinion éclairée.
- **Le réseau de transport d'électricité devra être déployé de manière à acheminer l'électricité aux consommateurs** – les lignes électriques, comme certaines filières, transforment le paysage et accaparent beaucoup d'espace. En fonction des scénarios de déploiement, leur acceptabilité sociale pourrait varier.
- **Des solutions de stockage d'énergie devront être déployées pour intégrer les énergies intermittentes et gérer la pointe** – les cycles de vie de ces solutions ainsi que leur impact sur le coût de l'énergie pourraient influencer leur acceptabilité sociale.
- **Les investissements financiers requis seront majeurs, particulièrement pour les différents secteurs de consommation qui devront effectuer des transformations sectorielles** – les bénéfices et répercussions de ces investissements pour les communautés d'accueil influenceront leur perception par la population, l'actionnariat local étant lié positivement à l'acceptabilité sociale. La justice sociale de la transition énergétique sera un facteur déterminant de son acceptabilité sociale également.
- **L'empreinte au sol et l'utilisation des ressources augmenteront avec la demande énergétique et en fonction du type d'énergie choisi** – l'accaparement des ressources et l'empreinte au sol sont généralement liés à l'acceptabilité sociale par leur lien direct avec les impacts sur l'environnement et les milieux de vie. Ils peuvent toutefois être contrebalancés par d'autres facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale, dont entre autres, les risques perçus.



FAVORISER ET PRENDRE EN COMPTE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

1. POUR LE PGIRE

A) Offrir des occasions de participation publique à différentes étapes

Le gouvernement devrait prévoir des moments explicites de participation publique tout au long du cycle du PGIRE : en amont des orientations tel que cela a été le cas lors de Vision Énergie pour la première itération du PGIRE, lors des arbitrages structurants et au moment des révisions périodiques, afin que la participation puisse réellement influencer les choix de société.

- Transfert recommande de **déployer une combinaison de mécanismes complémentaires** (consultations publiques, ateliers délibératifs, comités consultatifs, outils numériques) afin de rejoindre des publics variés et d'éviter que certains groupes soient sur ou sous représentés.

B) Permettre une participation éclairée par une information accessible

Le domaine de l'énergie étant relativement complexe à appréhender, le gouvernement devrait accompagner les démarches participatives d'une **diffusion proactive d'information vulgarisée**, neutre et transparente sur le portrait énergétique, les filières, les scénarios envisagés, la gouvernance et les contraintes, afin de soutenir la formation d'un jugement éclairé.

- Transfert recommande que le gouvernement déploie des **campagnes d'information adaptées aux différents publics**, visant à renforcer les principaux facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale, soit :
 - la **compréhension** (information et connaissances) des choix énergétiques, de la transition et du rôle du PGIRE ;
 - la **confiance** envers la gouvernance, par une explication claire des processus d'autorisation et des possibilités de participation ;
 - la **perception des impacts et des risques**, en présentant de façon transparente les effets des filières sur les milieux de vie et les mesures de mitigation ;
 - la **perception des bénéfices et retombées**, incluant les enjeux d'efficacité, de sobriété et de chaînes d'approvisionnement.

Les sujets à aborder dans les **campagnes d'information et de sensibilisation** pourront être identifiés grâce aux résultats des sondages représentatifs de la population et les moyens de diffusion gagneraient à être validés au moyen de **comités citoyens consultatifs | aviseurs**.

C) Mesurer et suivre l'acceptabilité sociale du PGIRE dans le temps

Puisque le gouvernement doit s'intéresser à l'acceptabilité sociale du PGIRE à l'échelle de la population québécoise, et qu'une majeure partie de celle-ci ne se mobilisera pas pour faire connaître son opinion, le meilleur moyen de connaître la perception publique est de la mesurer



via un **une enquête populationnelle représentative de la population** sur le contenu et le processus d'élaboration du PGIRE. Étant donné que l'acceptabilité sociale est évolutive dans le temps et influencée par de nombreux facteurs, les résultats de sondage ne représenteront la perception de la population qu'à un moment donné dans le temps.

- Transfert recommande que le gouvernement mesure l'acceptabilité sociale du PGIRE au moyen d'une **enquête populationnelle représentative**, portant à la fois sur son contenu et sur son processus d'élaboration. Compte tenu du caractère évolutif de l'acceptabilité sociale, cette mesure devrait être réalisée **de façon périodique**, notamment **au moment du dépôt initial du PGIRE (temps 0) puis à intervalles réguliers aux 5 ans**, afin de suivre l'évolution des perceptions, d'analyser les facteurs d'influence et d'ajuster les orientations et les politiques publiques avant chaque révision du PGIRE.

Transfert Environnement et Société s'est récemment adjoint une firme spécialisée en sondage d'acceptabilité sociale, *Voconiq*, et dont la méthodologie permet une comparaison des résultats entre plusieurs communautés | populations. La première édition du *Baromètre minier* a d'ailleurs été dévoilée à l'automne dernier afin de sensibiliser et outiller les acteurs du domaine minier à l'acceptabilité sociale. Une initiative semblable en énergie serait tout à fait réalisable de manière simple et efficace et permettrait au gouvernement de connaître l'acceptabilité sociale de ses choix énergétiques de manière mesurable et répliquable dans le temps.

D) Construire la confiance et clarifier la gouvernance

a) Clarifier la gouvernance et le rôle des acteurs au moyen d'outils de vulgarisation standardisés

- La gouvernance de l'énergie demeure complexe et peu connue. Pour réduire la confusion qui nuit à l'acceptabilité sociale, Transfert recommande de produire des outils de vulgarisation standardisés expliquant clairement le rôle du gouvernement, d'Hydro-Québec et des promoteurs (publics et privés), les étapes décisionnelles, les obligations de reddition de comptes, ainsi que les mécanismes d'encadrement.
- Toute la question de la **participation du secteur privé** à l'atteinte des objectifs énergétiques aurait également intérêt à être explicitée clairement à la population. Le *rapport synthèse de la Tournée Vision Énergie* suggère que la participation du privé au secteur énergétique québécois est mal vue par plusieurs groupes et que le caractère national de la production d'énergie est un vecteur de son acceptabilité sociale. L'énergie est considérée par plusieurs comme un bien public et un service essentiel, il devient donc primordial de préciser de manière vulgarisée et compréhensible le rôle et les contributions des promoteurs privés dans l'atteinte des objectifs.

b) Institutionnaliser une boucle de rétroaction (« Vous avez dit / Nous avons fait »)

La confiance entre les instances responsables d'un projet et la population concernée se construit également à travers la **rétroaction et la démonstration d'écoute** accordée aux préoccupations et suggestions des diverses parties prenantes.



La participation publique ne peut contribuer à l'acceptabilité sociale que si elle mène à des effets perceptibles et compréhensibles sur les orientations et leur mise en œuvre.

- En conséquence, Transfert recommande que le gouvernement institutionnalise une boucle de rétroaction à la suite des démarches participatives et des consultations : synthèse des apports, arbitrages retenus, éléments non retenus et justification, modifications apportées, et prochaines étapes. Cette rétroaction devrait être accessible, vulgarisée et déclinée par publics. Une telle approche favoriserait la formation d'un jugement éclairé et contribuerait à la crédibilité du processus et des institutions responsables.

c) Renforcer la reddition de comptes par un tableau de bord public de l'acceptabilité sociale

Au-delà de la mesure périodique de la perception à l'échelle de la population, le gouvernement gagnerait à se doter d'un tableau de bord public permettant de suivre l'évolution de l'acceptabilité sociale du PGIRE dans le temps, de manière transparente et comparable.

- Transfert recommande que ce tableau de bord rassemble des indicateurs simples et compréhensibles portant notamment sur : le niveau de compréhension des orientations et des arbitrages, la confiance envers les institutions de gouvernance, la perception d'équité des choix et des retombées, ainsi que la satisfaction à l'égard des possibilités de participation et des mécanismes de rétroaction. Une telle démarche contribuerait à consolider la confiance et à limiter la confusion entourant la gouvernance de l'énergie.

d) Soutenir la « capacité de participation » afin de garantir l'équité procédurale

La définition même de l'acceptabilité sociale reconnaît que certains groupes sont plus organisés et vocaux, alors que d'autres sont désavantagés.

- Pour éviter que la participation ne reflète qu'une fraction de la population, Transfert recommande que le gouvernement prévienne des moyens concrets visant à soutenir la capacité de participation des publics moins outillés (p. ex. accès à l'information vulgarisée, accompagnement, ressources pour participation, outils adaptés, présence régionale).

E) Miser sur les filières où les impacts environnementaux et les risques perçus sont les moins élevés

Des tendances générales se dégagent du *Rapport synthèse de la Tournée Vision Énergie* au sujet de la perception des différentes filières. Un sondage représentatif de la population comme mentionné en C) pourra valider ces constats.

- Ainsi, bien que l'acceptabilité sociale de chaque projet d'énergie soit indissociable du contexte particulier dans lequel il s'insère sur le plan local, Transfert croit qu'à priori, le gouvernement aurait intérêt à miser d'abord sur les filières qui bénéficient déjà d'une acceptabilité sociale générale relativement bonne, de manière à pouvoir atteindre les cibles de production énergétiques qu'il se sera données.



a) Prendre en compte la chaîne d’approvisionnement de manière concertée sur le plan ministériel

Il sera nécessaire de travailler de concert avec le MRNF afin d’assurer que les filières d’extraction des **ressources primaires** nécessaires à la production des composantes des différents projets énergétiques soit prise en compte dans l’acceptabilité sociale lorsque **l’intégration de toute la chaîne de production** est souhaitée au Québec. De nombreuses technologies liées à la transition énergétique reposent sur les **minéraux critiques et stratégiques**. **La population devrait pouvoir mieux comprendre les défis et constater les progrès.**

- Transfert recommande d’articuler les enjeux liés aux ressources naturelles nécessaires à la transition énergétique avec ceux du secteur de l’énergie, afin d’intégrer de façon transversale les considérations d’acceptabilité sociale des filières entre les différents ministères.

b) Intégrer une lecture des impacts cumulés et de la planification territoriale pour réduire la polarisation

Les projets de production et de transport d’énergie s’inscrivent sur des territoires vécus et utilisés. Or, l’acceptabilité sociale ne se joue pas uniquement à l’échelle d’un projet isolé, mais aussi à celle des **impacts cumulés** (empreinte au sol, paysages, usages, accès, perceptions de risques).

- Transfert recommande que le PGIRE prévoie des principes de planification favorisant une lecture cumulative et une meilleure anticipation des enjeux de cohabitation.

e) Considérer l’évaluation environnementale sectorielle ou régionale pour réduire les dédoublements et cadrer le dialogue, sans confondre les niveaux d’analyse

Certains développements sur certains territoires soulèvent des débats récurrents qui dépassent l’échelle d’un projet unique au sens de la PÉEIE. Transfert recommande qu’une évaluation environnementale sectorielle ou régionale soit envisagée lorsque pertinent, afin de favoriser l’efficacité des processus et des évaluations, de procurer une plus grande prévisibilité, et contribuer à l’acceptabilité environnementale et sociale des projets.



2. POUR L'EFFICACITÉ ET LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUES

D'importants gains en efficacité et en sobriété énergétiques sont possibles au Québec et permettraient de réduire la quantité de nouveaux projets nécessaires pour répondre à l'augmentation de la demande en énergie sobre en carbone.

Si l'adoption de mesures d'efficacité énergétique est généralement liée à des questions financières permettant le remplacement d'équipements énergivores par d'autres plus efficaces, les mesures de sobriété relèvent quant à elles beaucoup plus de l'adoption de comportements différents par l'ensemble de la société. Bien que la mise en place de plusieurs solutions soit du ressort du gouvernement, comme le transport en commun ou encore l'aménagement du territoire, l'adoption des comportements en eux-mêmes sera d'ordre individuel.

A) Rechercher les propositions citoyennes pour un maximiser l'adhésion et les gains

- Transfert recommande que le gouvernement déploie une démarche de participation publique visant à **recueillir les propositions citoyennes et celles des groupes d'intérêt** afin d'identifier les mesures et les comportements jugés acceptables, les gains recherchés et les leviers d'adhésion à privilégier.

a) Combiner des mécanismes participatifs complémentaires et adaptés aux réalités territoriales

- Transfert recommande de recourir à un **alliage d'ateliers participatifs en présentiel**, tenus dans différentes régions, et **d'outils en ligne**, afin de rejoindre des publics diversifiés. Une attention particulière devrait être portée aux différences entre milieux urbains, ruraux et régionaux, puisque les mesures de sobriété et les comportements attendus peuvent varier selon les modes de vie.

b) Valider les solutions proposées auprès de citoyens avant leur mise en œuvre

- Transfert recommande que les solutions et mesures issues des travaux d'experts soient **validées auprès de la population**, notamment par des **comités consultatifs citoyens** ou des **groupes de discussion ponctuels**, afin de s'assurer qu'elles correspondent aux besoins, aux attentes et aux comportements que les citoyens jugent acceptables de modifier.

c) Réitérer la démarche à chaque révision du PGIRE

- Transfert recommande que cette démarche participative soit **reconduite à chaque révision du PGIRE**, afin de vérifier si les mesures d'efficacité et de sobriété énergétique demeurent socialement acceptables et adaptées à l'évolution des contextes et des perceptions.



d) Appuyer la modélisation par des données issues de sondages populationnels représentatifs

- Transfert recommande que le gouvernement mène des **sondages représentatifs de la population** afin d'évaluer la perception des comportements et des mesures de sobriété énergétique, d'identifier les **freins à leur adoption** et les **pistes d'amélioration**, et de s'assurer que les gains modélisés soient réalistes et atteignables.

B) Intégrer explicitement l'enjeu d'abordabilité et de justice sociale dans les mesures proposées

La mise en œuvre de la transition énergétique repose en grande partie sur l'adoption de mesures d'efficacité et, surtout, de sobriété, qui touchent directement les comportements et le quotidien.

- Afin de préserver l'acceptabilité sociale de ces mesures, Transfert recommande que le PGIRE intègre explicitement une lentille d'abordabilité et de justice sociale : prise en compte des impacts sur les ménages selon leurs réalités, identification des freins (financiers et non financiers), et développement d'incitatifs et de mesures d'accompagnement proportionnées, modulables et progressives.

C) Passer de la sensibilisation à des démonstrateurs concrets et visibles

La sensibilisation et l'information sont nécessaires, mais gagneraient à être complétées par des **projets pilotes et démonstrateurs** permettant de rendre tangibles les gains et les conditions de succès des mesures d'efficacité et de sobriété.

- Transfert recommande donc de soutenir des projets pilotes (p. ex. bâtiments exemplaires, initiatives de gestion de la pointe, projets territoriaux de sobriété), accompagnés d'une communication publique sur les résultats, les apprentissages et les ajustements nécessaires.



3. POUR LES PROJETS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE

De nombreux projets de production et de transport d'énergie devront voir le jour d'ici 2050 si le Québec souhaite atteindre ses objectifs de décarbonation. Selon les scénarios retenus, certaines sources d'énergie pourraient être plus favorisées que d'autres et les différences dans les potentiels énergétiques régionaux pourraient également faire en sorte que certaines filières soient plus présentes dans différentes régions. Quoiqu'il en soit, l'acceptabilité sociale des projets au sein de leurs communautés d'accueil sera déterminante pour la transition énergétique. Pour favoriser l'acceptabilité sociale des projets de développement et transport d'énergie, les mesures suivantes pourraient être mises en place par le MEIE :

A) Renforcer en amont les lignes directrices sur les relations communautaires, incluant un principe de « prévisibilité »

Le manque de lignes directrices claires en amont des procédures d'évaluation contribue à des départs ratés et à des réactions fortes dans les communautés.

- Transfert recommande de **renforcer l'orientation proposée d'un guide** sur les relations communautaires, en y ajoutant un **principe de prévisibilité** : exigences minimales de prise de contact, transparence sur les intentions, modalités d'information et de participation adaptées, et démarche structurée d'écoute et de rétroaction.

B) Formaliser la formation de comités de suivi

Comme c'est le cas pour les mines et la foresterie, la formation de comité de suivi devrait être réglementée pour les projets énergétiques. Bien que ce soit habituellement réalisé par les promoteurs consciencieux, l'uniformisation d'un tel comité enverrait un signal clair aux promoteurs et rassurerait les populations d'accueil. L'étape de formation d'un comité représentatif du milieu d'accueil est ici d'une importance primordiale, le plus tôt dans le processus d'élaboration et de présentation du projet à la population étant le mieux.

- Transfert recommande que le gouvernement encadre la formation de comités de suivi pour les projets énergétiques et exiger leur mise en place dès les premières étapes du développement des projets afin d'assurer une représentation adéquate du milieu d'accueil et de renforcer la confiance des populations concernées.

C) Établir un mécanisme de traitement des plaintes et de résolution de différends, complémentaire aux comités de suivi

La formation de comités de suivi contribue à rassurer les milieux d'accueil, mais ne permettent pas de capter toutes les préoccupations, plaintes ou commentaires des citoyens.

- Ainsi, afin de prévenir l'érosion de la confiance durant la construction et l'exploitation, Transfert recommande aussi la mise en place d'un mécanisme formel de traitement des préoccupations (p. ex. guichet, suivi des engagements, bilan public des signalements et actions entreprises), complémentaire aux comités de suivi.



D) Outiller les communautés d'accueil en amont du développement énergétique

- Transfert recommande que le gouvernement fournisse aux communautés d'accueil des outils structurants afin de les soutenir dans l'identification de leurs **potentiels énergétiques** et dans **l'élaboration d'une vision territoriale** du développement énergétique, en concertation avec leurs populations, de manière à les préparer adéquatement à d'éventuelles propositions de projets et aux appels d'offres.

E) S'assurer de retombées positives et équitables pour les communautés d'accueil

a) Faciliter la participation des communautés au développement énergétique par l'accompagnement dans l'élaboration d'ententes

Les municipalités locales ou régionales et les communautés autochtones sont devenues des interlocutrices privilégiées des promoteurs publics ou privés d'énergie, et bien souvent, elles souhaitent prendre part à ce développement en tant qu'actionnaires. Pour ce faire, diverses formes de regroupement des communautés locales sont possibles, parmi lesquelles celles intéressées à se rassembler doivent éventuellement faire un choix et définir des modes de participation.

- Transfert recommande que le gouvernement prévoie des mesures dans le PGIRE pour les accompagner dans l'élaboration d'ententes intercommunautaires leur permettant de prendre part au développement énergétique de manière éclairée et équitable.

b) Encadrer les ententes et retombées par un « socle minimal » d'équité et de transparence

Le développement énergétique amène les municipalités, regroupées ou non, à négocier des ententes et des retombées avec les promoteurs de projets. Les critères de ces ententes en influenceront l'adhésion et la cohabitation sur le territoire.

- Pour soutenir l'équité et préserver l'adhésion, Transfert recommande que le PGIRE établisse un socle minimal de critères (transparence, catégories de retombées, principes d'équité, mécanismes de reddition de comptes, cohérence territoriale), tout en laissant une marge d'adaptation aux réalités locales.

Ces critères auraient intérêt à être validés via une démarche de participation auprès des instances municipales, des communautés autochtones et de la population pour en assurer l'acceptabilité sociale et favoriser l'adhésion des communautés.

F) Clarifier et encadrer les possibilités de participation publique

a) Préciser la séquence des occasions de participation publique et les instances responsables

- Transfert recommande que le gouvernement clarifie, pour chaque projet énergétique, les étapes du projet, les **occasions de participation publique et les instances**



décisionnelles concernées, afin de permettre une participation compréhensible et accessible aux populations d'accueil ainsi que les rassurer sur les possibilités de s'exprimer.

b) Outiller les milieux d'accueil pour le dialogue avec leurs citoyens et membres

- Transfert recommande également que le MEIE accompagne et outille les municipalités et les communautés autochtones agissant comme partenaires ou promoteurs, afin qu'elles puissent mettre en œuvre des **démarches d'information et de participation** adaptées à leurs réalités.

c) Offrir des alternatives aux référendums citoyens

Enfin, bien que les référendums citoyens constituent un exercice démocratique légitime, ils offrent peu d'espace au dialogue et ne permettent pas d'identifier ou de caractériser les déterminants de l'acceptabilité ou de la non-acceptabilité sociale des projets.

- Transfert recommande que le gouvernement prévoie des mécanismes participatifs structurés et progressifs, en amont de tout recours au référendum citoyen, afin de favoriser le dialogue et de limiter la polarisation des milieux d'accueil.



CONCLUSION

Le rapport préliminaire en vue de l'établissement du PGIRE constitue une étape structurante pour définir les orientations énergétiques du Québec à l'horizon des 25 prochaines années. En reconnaissant explicitement l'acceptabilité sociale comme l'un des principes directeurs de la transition énergétique, le gouvernement pose un jalon essentiel pour assurer la cohérence, la légitimité et la faisabilité des choix à venir.

Toutefois, l'acceptabilité sociale ne peut se limiter à un principe énoncé : elle doit être opérationnalisée, mesurée et intégrée de manière transversale à la gouvernance du PGIRE et à sa mise en œuvre sur le territoire. Les constats et recommandations formulés dans ce mémoire visent à contribuer à cet objectif, en mettant en lumière les facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale et les leviers concrets à la disposition de l'État pour renforcer la compréhension, la confiance, l'équité procédurale et l'adhésion durable de la population.

Dans un contexte où les transformations à opérer sont majeures — tant en matière d'efficacité et de sobriété énergétiques que de développement de nouvelles infrastructures —, la qualité des processus de participation publique, la clarté de la gouvernance et la capacité à démontrer l'écoute et la reddition de comptes seront déterminantes. À cet égard, le PGIRE représente une occasion unique de structurer une approche renouvelée de la participation, adaptée à la diversité des publics et des territoires, et capable d'influencer réellement les décisions à prendre.

Transfert est d'avis que la réussite du PGIRE reposera autant sur la qualité des choix énergétiques que sur la manière dont ces choix seront expliqués, débattus et mis en œuvre. En intégrant de façon systématique l'acceptabilité sociale à la gouvernance, au suivi et à l'évaluation du PGIRE, le gouvernement du Québec pourra non seulement renforcer la légitimité de la transition énergétique, mais aussi en faire un véritable projet de société, partagé et porté collectivement.

- **Le gouvernement doit faire de l'acceptabilité sociale un fondement explicite du PGIRE**, au même titre que la décarbonation et la sécurité énergétique, afin d'assurer la légitimité, la faisabilité et la durabilité des choix énergétiques du Québec.
- **Le PGIRE doit être compris et approprié par la population**, car il engage des arbitrages structurants qui touchent les modes de vie, les territoires et l'économie pour les prochaines décennies.
- **La participation citoyenne doit influencer les décisions**, et non se limiter à un exercice de consultation : le gouvernement doit offrir des espaces de dialogue crédibles, structurés et accessibles aux moments où les choix se font.
- **La confiance repose sur une gouvernance claire et imputable** : le gouvernement doit expliciter les rôles, les règles et démontrer concrètement comment les contributions citoyennes orientent les décisions publiques.
- **La transition énergétique doit être juste et territorialisée** : l'abordabilité, l'équité sociale, la prise en compte des impacts cumulatifs et le soutien aux communautés sont des conditions essentielles à l'adhésion collective.

